

Thème 22.1. L'Eucharistie (I)

L'Eucharistie rend Jésus-Christ présent. Il nous invite à accepter le salut qu'il nous offre et à recevoir le don de son Corps et de son Sang comme nourriture de vie éternelle. Le Seigneur a annoncé l'Eucharistie durant sa vie publique et a institué ce sacrement lors de la dernière Cène. Le caractère unique de la présence eucharistique du Christ réside dans le fait que le Saint Sacrement contient vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le

Sang, ainsi que l'Âme et la Divinité de Notre Seigneur

09/11/2022

La nature sacramentelle de la Très Sainte Eucharistie

L'Eucharistie est le sacrement qui rend présente, dans la célébration liturgique de l'Église, la Personne de Jésus-Christ (le Christ tout entier : Corps, Sang, Âme et Divinité) et son sacrifice rédempteur, dans la plénitude du Mystère Pascal de sa passion, de sa mort et de sa résurrection. Cette présence n'est pas statique ou passive (comme celle d'un objet dans un lieu) mais active, car le Seigneur se rend présent avec le dynamisme de son amour salvateur : dans l'Eucharistie, il nous invite à accueillir le salut qu'il nous offre et à recevoir le don de son

Corps et de son Sang comme nourriture de la vie éternelle, nous permettant d'entrer en communion avec lui – avec sa Personne et son sacrifice – et en communion avec tous les membres de son Corps Mystique qu'est l'Église.

En effet, comme l'affirme le Concile Vatican II, « Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il était livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'il vienne, et pour confier ainsi à l'Église, son Épouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est mangé, l'âme est comblée de grâce, et le gage de la gloire future nous est donné » (*Sacrosanctum Concilium* 47).

La promesse de l'Eucharistie et son institution par Jésus-Christ

Le Seigneur a annoncé l'Eucharistie au cours de sa vie publique, dans la synagogue de Capharnaüm, à ceux qui l'avaient suivi après avoir été témoins du miracle de la multiplication des pains, grâce auquel il a rassasié la multitude (*cf.* Jn 6, 1-13). Jésus a profité de ce signe pour révéler son identité et sa mission, et pour promettre l'Eucharistie : « "Amen, amen, je vous le dis : ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain venu du ciel ; c'est mon Père qui vous donne le vrai pain venu du ciel. Car le pain de Dieu, c'est celui qui descend du ciel et qui donne la vie au monde". Ils lui dirent alors : "Seigneur, donne-nous toujours de ce pain-là". Jésus leur répondit : "Moi, je suis le pain de la vie (...) Je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel : si quelqu'un mange de ce pain, il vivra

éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair, donnée pour la vie du monde. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle ; et moi, je le ressusciterai au dernier jour. En effet, ma chair est la vraie nourriture, et mon sang est la vraie boisson. Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi, je demeure en lui. De même que le Père, qui est vivant, m'a envoyé, et que moi je vis par le Père, de même celui qui me mange, lui aussi vivra par moi" » (Jn 6, 32-58).

Jésus-Christ a institué ce sacrement lors de la dernière Cène. Les trois Évangiles synoptiques (cf. Mt 26, 17-30 ; Mc 14, 12-26 ; Lc 22, 7-20) et saint Paul (cf. 1 Co 11, 23-26) nous ont transmis le récit de l'institution. Voici le résumé du récit donné dans le *Catéchisme de l'Église Catholique* : « Vint le jour des Azymes, où l'on devait immoler la pâque. [Jésus]

envoya alors Pierre et Jean : ‘Allez dit-il, nous préparer la Pâque, que nous la mangions’... Ils s’en allèrent donc ... et préparèrent la Pâque. L’heure venue, il se mit à table avec ses apôtres et leur dit : ‘J’ai désiré avec ardeur manger cette pâque avec vous avant de souffrir ; car je vous le dis, je ne la mangerai jamais plus jusqu’à ce qu’elle s’accomplisse dans le Royaume de Dieu’ ... Puis, prenant du pain et rendant grâces, il le rompit et le leur donna, en disant : ‘Ceci est mon Corps, qui va être donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi’. Il fit de même pour la coupe après le repas, disant : ‘Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon Sang, qui va être versé pour vous’ » (*Catéchisme*, 1339).

Jésus a donc célébré la Cène dans le contexte de la Pâque juive, mais la Cène présente une nouveauté absolue : au centre, il n'y a pas l'agneau de l'ancienne Pâque, mais le

Christ lui-même, son « Corps donné (offert en sacrifice au Père en faveur des hommes) ... et son Sang versé pour la multitude pour la rémission des péchés ». Nous pouvons donc dire que Jésus, au lieu de célébrer l'ancienne Pâque, a annoncé et réalisé – en l'anticipant sacramentellement – la nouvelle Pâque.

Signification et contenu du commandement du Seigneur

Le commandement explicite de Jésus : « Faites ceci en mémoire de moi [comme mon mémorial] » (Lc 22, 19 ; 1 Co 11, 24-25), montre le caractère proprement institutionnel de la Cène. Par ce commandement, il nous demande de correspondre à son don et de le représenter sacramentellement (de le refaire, de réitérer sa présence : la présence de son Corps donné et de son Sang

versé, c'est-à-dire de son sacrifice en rémission de nos péchés).

- « Faites cela ». Il a ainsi désigné ceux qui peuvent célébrer l'Eucharistie (les Apôtres et leurs successeurs dans le sacerdoce), leur a confié le pouvoir de la célébrer et a déterminé les éléments fondamentaux du rite : les mêmes que ceux qu'il a utilisés (ainsi dans la célébration de l'Eucharistie sont nécessaires la présence du pain et du vin, la prière d'action de grâce et de bénédiction, la consécration des dons dans le Corps et le Sang du Seigneur, la distribution et la communion avec ce très Saint Sacrement).

- « En mémoire de moi [comme mon mémorial] ». Ainsi, le Christ a ordonné aux Apôtres (et, en eux, aussi à ses successeurs dans le sacerdoce) de célébrer un nouveau "mémorial", qui a remplacé celui de l'ancienne Pâque. Ce rite

commémoratif a une efficacité particulière : non seulement il contribue à "rappeler" à la communauté croyante l'amour rédempteur du Christ, ses paroles et ses gestes lors de la dernière Cène, mais aussi, en tant que sacrement de la Loi nouvelle, il rend objectivement présente la réalité signifiée : le Christ, « notre Pâque » (1 Co 5,7), et son sacrifice rédempteur.

La célébration liturgique de l'Eucharistie

L'Église, obéissant à l'ordre du Seigneur, a immédiatement célébré l'Eucharistie à Jérusalem (Ac 2, 42-48), à Troas (cf. Ac 20, 7-11), à Corinthe (cf. 1 Co 10, 14.21 ; 1 Co 11, 20-34), et partout où le christianisme est parvenu. « C'était surtout "le premier jour de la semaine", c'est-à-dire le jour du dimanche, le jour de la résurrection de Jésus, que les chrétiens se réunissaient "pour

rompre le pain" (Ac 20, 7). Depuis ces temps-là jusqu'à nos jours la célébration de l'Eucharistie s'est perpétuée, de sorte qu'aujourd'hui nous la rencontrons partout dans l'Église, avec la même structure fondamentale » (*Catéchisme*, 1343).

Fidèle au commandement de Jésus, l'Église, guidée par l'"Esprit de vérité" (Jn 16, 13) – qui est l'Esprit Saint – ne fait rien d'autre lorsqu'elle célèbre l'Eucharistie, que de se conformer au rite eucharistique accompli par le Seigneur lors de la dernière Cène. Les éléments essentiels des célébrations eucharistiques successives ne peuvent être autres que ceux de l'Eucharistie originelle, à savoir : A) l'assemblée des disciples du Christ, convoqués par lui et réunis autour de lui ; et B) l'accomplissement du nouveau rite mémoriel.

A) L'assemblée eucharistique

Depuis le début de la vie de l'Église, l'assemblée chrétienne qui célèbre l'Eucharistie est structurée de manière hiérarchique : elle est généralement composée de l'évêque ou d'un prêtre (qui préside sacerdotalement la célébration de l'Eucharistie et agit *in persona Christi Capitis Ecclesiae*), du diacre, d'autres ministres et des fidèles, unis par le lien de la foi et du baptême. Tous les membres de cette assemblée sont appelés à participer consciemment, pieusement et activement à la liturgie eucharistique, chacun selon sa propre manière : le prêtre célébrant, les lecteurs, le diacre, ceux qui présentent les dons, le ministre de la communion, et le peuple tout entier, dont l'*Amen* manifeste la participation réelle (cf. *Catéchisme*, 1348). Par conséquent, chacun doit accomplir son propre ministère sans confusion entre le sacerdoce ministériel, le sacerdoce commun

des fidèles, et le ministère du diacre et des autres ministres éventuels.

Le rôle du sacerdoce ministériel dans la célébration de l'Eucharistie est essentiel. Seul le prêtre validement ordonné peut consacrer la Très Sainte Eucharistie, en prononçant *in persona Christi* (c'est-à-dire en identification sacramentelle spécifique avec le Grand Prêtre Éternel, Jésus-Christ), les paroles de la consécration (cf. *Catéchisme*, 1369). D'autre part, aucune communauté chrétienne n'est capable de se donner le ministère ordonné. « Celui-ci est un don qu'elle *reçoit à travers la succession épiscopale qui remonte jusqu'aux Apôtres*. C'est l'Évêque qui, par le sacrement de l'Ordre, constitue un nouveau prêtre, lui conférant le pouvoir de consacrer l'Eucharistie »^[1].

B) Le déroulement de la célébration

Depuis les origines de l'Église, le rite commémoratif se déroule en deux grands moments, qui forment un seul acte de culte : la *Liturgie de la Parole* (comprenant la proclamation, l'écoute et la réception de la Parole de Dieu), et la *Liturgie eucharistique* (comprenant la présentation du pain et du vin, l'anaphore ou prière eucharistique – avec les paroles de la consécration – et la communion). Ces deux parties principales sont délimitées par les rites d'introduction et de conclusion (cf. *Catéchisme*, 1349-1355). Personne ne peut enlever ou ajouter à sa guise ce qui a été établi par l'Église dans la liturgie de la Sainte Messe^[2].

Les éléments essentiels et nécessaires pour constituer le signe sacramental de l'Eucharistie sont : d'une part, le pain de farine de blé^[3] et le vin de raisin^[4] ; et, d'autre part, les paroles de consécration que le prêtre célébrant prononce *in persona*

Christi, dans le cadre de la *Prière Eucharistique*. Grâce à la vertu des paroles du Seigneur et à la puissance de l'Esprit Saint, le pain et le vin deviennent des signes efficaces, avec une plénitude ontologique et pas seulement de sens, de la présence du "Corps donné" et du "Sang versé" du Christ, c'est-à-dire de sa Personne et de son sacrifice rédempteur (cf. *Catéchisme*, 1333 et 1375).

La présence réelle de l'Eucharistie

Dans la célébration de l'Eucharistie, la Personne du Christ – le Verbe incarné, crucifié, mort et ressuscité pour le salut du monde – est rendue présente sous une forme unique, surnaturelle et mystérieuse. Le fondement de cette doctrine se trouve dans l'institution même de l'Eucharistie, lorsque Jésus a identifié les dons qu'il offrait avec son Corps et son Sang (« ceci est mon Corps..., ceci est mon Sang... »), c'est-à-dire

avec sa corporéité inséparablement unie au Verbe, et donc avec sa Personne entière.

Certes, le Christ Jésus est présent de multiples façons dans son Église : dans sa Parole, dans la prière des fidèles (cf. Mt 18, 20), dans les pauvres, les malades, les prisonniers (cf. Mt 25, 31-46), dans les sacrements et surtout dans la personne du ministre. Mais *surtout*, Il est présent sous les espèces eucharistiques (cf. *Catéchisme*, 1373).

Le caractère unique de la présence eucharistique du Christ réside dans le fait que le Saint-Sacrement contient vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang, ainsi que l'Âme et la Divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et Homme parfait, celui-là même qui est né de la Vierge, est mort sur la Croix et est maintenant assis au ciel à la droite du Père. «

Cette présence, on la nomme *réelle*, non à titre exclusif, comme si les autres présences n'étaient pas *réelles*, mais par excellence parce qu'elle est *substantielle*, et que par elle le Christ, Dieu et homme, se rend présent tout entier » (*Catéchisme*, 1374).

Le terme *substantiel* veut indiquer la consistance de la présence personnelle du Christ dans l'Eucharistie : celle-ci n'est pas simplement une "figure", capable de "signifier" et d'amener l'esprit à penser au Christ, présent en réalité ailleurs, au Ciel ; elle n'est pas non plus un simple "signe", à travers lequel nous est offerte la "vertu salvatrice" – la grâce – qui vient du Christ. L'Eucharistie est, par contre, la présence objective de l'être-en-soi (la substance) du Corps et du Sang du Christ, c'est-à-dire de toute son Humanité – inséparablement unie à la Divinité par l'union hypostatique –

bien que voilée par les "espèces" ou apparences du pain et du vin.

Par conséquent, « la présence du véritable Corps du Christ et du véritable Sang du Christ dans ce sacrement, ‘on ne l'apprend point par les sens, dit S. Thomas, mais *par la foi seule*, laquelle s'appuie sur l'autorité de Dieu’ » (*Catéchisme*, 1381).

Le mode de présence du Christ dans l'Eucharistie est un admirable mystère. Selon la foi catholique, Jésus-Christ est présent tout entier, avec sa corporéité glorifiée, sous chacune des espèces eucharistiques, et tout entier dans chacune des parties résultant de la division des espèces, de sorte que la fraction du pain ne divise pas le Christ (cf. *Catéchisme*, 1377)^[5]. Il s'agit d'une forme unique de présence, car elle est invisible et intangible, et elle est également permanente, dans le sens

où, une fois la consécration effectuée, elle dure aussi longtemps que les espèces eucharistiques subsistent.

Transsubstantiation

La présence vraie, réelle et substantielle du Christ dans l'Eucharistie présuppose une conversion extraordinaire, surnaturelle, unique. Une telle conversion trouve son fondement dans les paroles mêmes du Seigneur : « Prenez, mangez : ceci est mon Corps... Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de l'Alliance... » (Mt 26, 26-28). En effet, ces paroles ne deviennent réalité que si le pain et le vin cessent d'être du pain et du vin et deviennent le Corps et le Sang du Christ, car il est impossible qu'une seule et même chose puisse être simultanément deux êtres différents : le pain et le Corps du Christ ; le vin et le Sang du Christ.

Sur ce point, le *Catéchisme de l'Église Catholique* rappelle : « Le Concile de Trente résume la foi catholique en déclarant : "Parce que le Christ, notre Rédempteur, a dit que ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son Corps, on a toujours eu dans l'Église cette conviction, que déclare le saint Concile de nouveau : par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute la substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang ; ce changement, l'Église Catholique l'a justement et exactement appelé *transsubstantiation*" » (*Catéchisme*, 1376). Cependant, les apparences du pain et du vin, c'est-à-dire les "espèces eucharistiques", restent inchangées.

Bien que les sens ne saisissent vraiment que les apparences du pain et du vin, la lumière de la foi nous

fait savoir que ce qui est réellement contenu sous le voile des espèces eucharistiques est la substance du Corps et du Sang du Seigneur. Grâce à la permanence des espèces sacramentelles du pain, nous pouvons affirmer que le Corps du Christ – sa Personne entière – est réellement présent sur l'autel, ou dans le ciboire, ou dans le Tabernacle.

Bibliographie de base

- *Catéchisme de l'Église catholique*, n°
1322-1355

Lectures recommandées

- Saint Jean Paul II, Lettre encyclique
Ecclesia de Eucharistia (17 avril 2003)

- Benoît XVI, Exhortation apostolique Sacramentum caritatis (22 février 2007)
- François, *Catéchèse sur la Sainte Messe* (novembre 2017 - avril 2018).
- Saint Josémaria Escrivá, homélie L'Eucharistie, mystère de foi et d'amour, dans *Quand le Christ passe*, n° 83-94
- Idem, homélie Le jour de la Fête-Dieu, *ibid.* n° 150-161
- Charles Journet, *La Messe*, Anté-Matière, 1957.

[¹] Jean-Paul II, *Ecclesia de Eucharistia*, n° 29.

[²] Cf. Concile Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, 22 ; Congrégation pour le Culte Divin et la

Discipline des Sacrements,
Instruction *Redemptionis*
Sacramentum, n^{os} 14-18.

[3] Cf. Missel Romain, *Institutio generalis*, n^o 320. Dans le rite latin, le pain doit être sans levain, c'est-à-dire non fermenté, cf. *Ibid.*

[4] Cf. Missel romain, *Institutio generalis*, n^o 319. Dans l'Église latine, on ajoute un peu d'eau au vin ; cf. *ibidem*. Les paroles que le prêtre prononce en ajoutant l'eau au vin expriment le sens de ce rite : « Afin que, par le mystère de cette eau et de ce vin, nous participions à la divinité de celui qui a pris notre humanité » (Missel romain, *Offertoire*). Pour les Pères de l'Église, ce rite signifie aussi l'union de l'Église avec le Christ dans le sacrifice eucharistique ; cf. Saint Cyprien *Ep63, 13 : Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum 3, 711.*

[5] Pour cette raison, « la communion à la seule espèce du pain permet de

recevoir tout le fruit de grâce de l'Eucharistie » (*Catéchisme*, 1390).

Ángel García Ibáñez

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ci/article/theme-22-1-leucharistie-i/> (13/02/2026)